

DROIT A L'IMAGE

Nous soussignés Madame, Monsieur
responsable de-s enfants

autorise la mairie de Noyant Villages à le-s photographier et à utiliser son image à titre gratuit,
réalisé dans le cadre d'activités organisées sur les différents temps cités en dessus.

Ces clichés pourront être exploités en partie ou en totalité, à des fins d'informations et de
communication auprès des familles, usagers, partenaires conformément aux dispositions
relatives aux droits à l'image et au droit au nom.

- ☐ Les publications municipales
☐ Diffusion sur le site de la mairie : <https://noyant-villages.fr>
☐ Présentation au public, en cas d'évènements organisés par l'ALSH
☐ La presse locale
☐ Dans le cadre des services périscolaires et extrascolaires, mentionnés ci-dessus,
les représentants légaux.

FACTURATION

La facturation de la garderie se fera mensuellement. Elle est gérée par le service finances de la
commune de Noyant-Villages.

La facture vous sera envoyée par voie postale et sera également disponible en ligne sur votre espace
famille. Celle-ci est à régler à la trésorerie de Baugé en Anjou située rue du Square du pont des Fées.
En cas d'impayé de l'année précédente, il y a lieu de solder la dette avant toute nouvelle inscription.

**Vous avez la possibilité de régler vos factures avec des tickets CESU (Chèque Emploi Service
Universel) ou chèques Vacances (seulement pour l'accueil de Loisirs) ainsi qu'en prélèvement
automatique (en faire la demande et signer l'autorisation de prélèvement)**

IMPORTANT

Nous, responsables légaux des enfants....., nous nous
engageons à prévenir la mairie pour tous changements (adresse, téléphone, fréquentation,
personnes autorisées et validons toutes les informations notées dans le dossier

DATE :

SIGNATURES:

DOCUMENTS A JOINDRE AU DOSSIER

- ☐ Photocopies des vaccinations
☐ Attestation d'assurance

** si besoin, barrer la mention inutile*

Si vous avez besoin d'une attestation fiscale (enfants de moins de 6 ans merci
d'envoyer un email au service scolaire.
service.scolaire@noyant-villages.fr



DOSSIER NOYANT-VILLAGES

à rendre pour le **11 juin 2023** à la mairie de votre commune déléguée

RESTAURANT SCOLAIRE – GARDERIE- MERCREDIS- VACANCES

ECOLE MATERNELLE, ELEMENTAIRE DE*

Merci de cocher les temps où l'enfant sera présent

ENFANTS

NOM ET PRÉNOM:
CLASSE :
DATE DE NAISSANCE: / /
LIEU DE NAISSANCE

- ☐ RESTAURATION SCOLAIRE
☐ GARDERIE
☐ MERCREDIS
☐ VACANCES

NOM ET PRÉNOM:
CLASSE :
DATE DE NAISSANCE: / /
LIEU DE NAISSANCE

- ☐ RESTAURATION SCOLAIRE
☐ GARDERIE
☐ MERCREDIS
☐ VACANCES

NOM ET PRÉNOM:
CLASSE :
DATE DE NAISSANCE: / /
LIEU DE NAISSANCE

- ☐ RESTAURATION SCOLAIRE
☐ GARDERIE
☐ MERCREDIS
☐ VACANCES

NOM ET PRÉNOM:
CLASSE :
DATE DE NAISSANCE: / /
LIEU DE NAISSANCE

- ☐ RESTAURATION SCOLAIRE
☐ GARDERIE
☐ MERCREDIS
☐ VACANCES

RESPONSABLES LEGAUX

RESPONSABLE LÉGAL 1
(PÈRE – MÈRE – TUTEUR)

RESPONSABLE LÉGAL 2
(PÈRE – MÈRE – TUTEUR)

NOM
PRENOM
ADRESSE
.....
Tel DOMICILE
Tel PORTABLE
COURIEL

NOM
PRENOM
ADRESSE
.....
Tel DOMICILE
Tel PORTABLE
COURIEL

Régime d'allocations: CAF MSA Autre
☐ ☐ ☐

Numéro d'allocataire:

Contrat d'assurance :

Numéro du contrat :

Responsabilité civile: oui non
☐ ☐

Individuelle accident: oui non
☐ ☐

RESTAURANT SCOLAIRE

Allergie alimentaire :
PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI) : OUI ☐ NON ☐ EN COURS ☐
Si oui, joindre le protocole et toutes les informations utiles, ainsi qu'une trousse de médicament, au nom de l'enfant, pour les temps périscolaires.

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE :

Quotient Familial	Prix repas	Repas adulte
Inférieur à 899€	1€	5,10€
900€ à 1100€	2,40€	
Plus de 1100€	2,55€	

IL EST POSSIBLE D'INSCRIRE ET/OU D'ANNULER UN REPAS, SUR LE SITE BL ENFANCE, 48H À L'AVANCE.

GARDERIE

Nous, soussignés, les représentants légaux autorisons, notre-nos enfant-s.....
.....
à rentrer seul-s de la GARDERIE. *

☐☐

OUI

NON

TARIF DE LA GARDERIE :

Quotient Familial	coût horaire	Coût au 1/4 heure
Inférieur à 600€	1,70€	0,43€
Supérieur à 600€	2€	0,50€

IL EST POSSIBLE D'INSCRIRE ET/OU D'ANNULER UNE DEMANDE DE GARDERIE, SUR LE SITE BL ENFANCE, 24H À L'AVANCE.

UN RETARD (ARRIVÉE DU PARENT APRÈS 19H) SE VERRA FACTURÉ D'UNE PÉNALITÉ DE 5€ PAR QUART D'HEURE DE RETARD, DÈS LE DEUXIÈME RETARD CONSTATÉ.

MERCREDIS

Nous, soussignés, les représentants légaux autorisons, notre-nos enfant-s.....
.....
à rentrer seul-s les MERCREDIS *

☐☐

OUI

NON

TARIF MERCREDIS :

Quotient familial	Journée avec repas		½ journée avec repas		½ journée sans repas		Supplément Sortie
	NV*	Hors NV	NV	Hors NV	NV	Hors NV	
-de 400€	6€	7.20€	4.30€	5.15€	1.75€	2.10€	5€/jour
De 401€ à 524€	9€	10.80€	5.80€	6.95€	3.30€	3.95€	
De 525€ à 780€	11€	13.20€	6.80€	8.15€	4.25€	5.10€	
De 781€ à 1036€	13€	15.60€	7.30€	8.75€	5.25€	6.30€	
+ de 1036€	14€	16.80€	8.30€	9.95€	5.75€	6.90€	

NV : Noyant-Villages
Majoration de 20% sur la tarification des familles résidants hors Noyant-Villages.
Pour les familles non allocataires, le QF sera calculé manuellement à partir des leurs ressources annuelles.
Pour les familles ne souhaitant pas transmettre leurs ressources, le tarif maximum sera appliqué.

IL EST POSSIBLE D'INSCRIRE ET D' ANNULER SUR LE SITE BL ENFANCE, 48H À L'AVANCE , TOUTE RESERVATION SERA FERME ET DÉFINITIVE ET SERA FACTURÉE MÊME SI L'ENFANT NE SE PRÉSENTE PAS. EN CAS DE FORCE MAJEUR UN JUSTIFICATIF SERA DEMANDÉ.

VACANCES ALSH

Nous, soussignés, les responsables légaux notre-nos enfant-s:.....
les autorisons à participer aux activités et sorties programmées par l'organisateur.

☐☐

OUI

NON

Nous, soussignés, les représentants légaux autorisons, notre-nos enfant-s.....
.....
à rentrer seul-s aux VACANCES ALSH *

☐☐

OUI

NON

TARIF ALSH VACANCES

Quotient familial	Journée avec repas		½ journée avec repas		½ journée sans repas		Supplément Sortie
	NV*	Hors NV	NV	Hors NV	NV	Hors NV	
-de 400€	6€	7.20€	4.30€	5.15€	1.75€	2.10€	5€/jour
De 401€ à 524€	9€	10.80€	5.80€	6.95€	3.30€	3.95€	
De 525€ à 780€	11€	13.20€	6.80€	8.15€	4.25€	5.10€	
De 781€ à 1036€	13€	15.60€	7.30€	8.75€	5.25€	6.30€	
+ de 1036€	14€	16.80€	8.30€	9.95€	5.75€	6.90€	

CF* partie Mercredis

IL EST POSSIBLE D'INSCRIRE ET/OU D' ANNULER UNE RÉSERVATION SUR LE SITE BL ENFANCE, 8 JOURS AVANT LE LE 1ER JOUR DES VACANCES.

TOUTE RESERVATION SERA FERME ET DÉFINITIVE ET SERA FACTURÉE MÊME SI L'ENFANT NE SE PRÉSENTE PAS. EN CAS DE FORCE MAJEUR UN JUSTIFICATIF SERA DEMANDÉ.

PERSONNES AUTORISEES A PRENDRE LES ENFANTS, SUR LES DIFFÉRENTS TEMPS INSCRITS

Nous, soussignés, les représentants légaux autorisons des enfants,.....
les personnes désignées ci-dessous à récupérer notre-nos enfant-s.

Personnes autorisées : Nom et Prénom	Numéros de téléphone	Qualité